

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014

Sont présents, sous la présidence du Maire, Monsieur Christophe KIPPELEN, les adjoints : Maurice WINTERHOLER, Eric SOENEN, Béatrice TESTUD, Christian EBEL et les conseillers municipaux suivants : Hubert SCHNEBELEN, Sandra COLOMBO, Jocelyne SOURD, Marc WILLEMANN, Marie-Thérèse WELKER, Nadia REINOLD, Emmanuelle LAJEANNIERE, Nicole SELLITTO, Rémi TSCHIRHART.

Excusé : Eugène SCHNEBELEN qui a donné procuration à Marc WILLEMANN.

Christophe KIPPELEN ouvre la séance en saluant les conseillers municipaux présents ainsi que les auditeurs.

Sur proposition du maire, Jocelyne FRANCESCON est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le maire ouvre la séance et propose une modification de l'ordre du jour. Il s'agit de transformer le point n° 4 « Décision modificative » en « Attribution d'une subvention d'équipement ».

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette modification.

Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2014

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2014

Christophe KIPPELEN informe le conseil municipal que M. Antoine FABIAN lui a adressé un courrier en date du 8 août 2014 relatif au procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 juin 2014, point N° 2 : « Commissions : finalisation de la constitution des commissions ». Par son courrier, M. Antoine FABIAN demande la modification du procès-verbal du 4 juin 2014. Ce procès-verbal mentionne la déclaration suivante : « *Pour expliquer ce vote contre la candidature de M. Antoine FABIAN, le maire Christophe KIPPELEN déclare que sa liste a remporté les élections et de ce fait la population a donné mandat à la nouvelle équipe pour gérer les affaires communales et non plus aux anciens élus* », après le résultat du vote le concernant, alors, qu'en réalité, cette déclaration a été faite par Christophe KIPPELEN avant le vote sur la candidature de M. Antoine FABIAN.

Après la lecture du courrier, Christophe KIPPELEN déclare avoir fait son intervention avant le vote sur la candidature de M. Antoine FABIAN et propose aux conseillers municipaux de modifier le procès-verbal.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

POINT N° 3 COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire fait remarquer à l'assemblée que les commissions communales ne respectent pas les dispositions du code général des collectivités territoriales.

Le maire lit l'extrait de la circulaire ministérielle NOR/INTB1407194N du 24 mars 2014 relatif à la composition des commissions communales :

4. Composition des commissions municipales

Les commissions créées à l'initiative du conseil municipal peuvent avoir un caractère permanent ou une durée limitée. Le règlement intérieur peut définir les différentes commissions.

4.1 – Cas général

L'article L.2121-22 du C.G.C.T. permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Christophe KIPPELEN propose au conseil municipal de dissoudre les commissions communales à compter de ce jour afin de se conformer à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales. Les commissions pourront faire appel à des personnes extérieures mais à titre non permanent.

Le maire propose au conseil municipal, à compter de ce jour, la composition des commissions communales ci-dessous :

AFFAIRES FINANCIERES ADMINISTRATION ELECTIONS	Etablissement et suivi du budget Fixation des taux d'imposition Réglementation, conventions, assurances Organisation et préparation des élections	Maurice WINTERHOLER (Président) Hubert SCHNEBELEN Nicole SELLITTO Nadia REINOLD Christian EBEL Emmanuelle LAJEANNIERE Eugène SCHNEBELEN
URBANISME	Examen des dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, C.U.) Règlement P.O.S. Préparation P.L.U. Vente et acquisition de patrimoine	Maurice WINTERHOLER (Président) Nicole SELLITTO Marc WILLEMANN Jocelyne SOURD Hubert SCHNEBELEN Eugène SCHNEBELEN
GESTION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL	Gestion et entretien du patrimoine communal (mairie, écoles, église, presbytère, bibliothèque...) et non bâti (forêt & terrains) Travaux et chantiers Entretien des voiries communales et des chemins communaux Gestion et maintenance du matériel roulant et de l'outillage communal Achats	Christian EBEL (Président) Marc WILLEMANN Nadia REINOLD Jocelyne SOURD Eugène SCHNEBELEN Maurice WINTERHOLER
ENVIRONNEMENT & FLEURISSEMENT CONCOURS MAISONS FLEURIES	Elaboration et règlement du concours – Jury fleurissement Organisation de la tournée des « juges » Préparation du programme et choix du thème annuel Organisation de la journée de nettoyage communal du ban dans le cadre de l'opération Haut-Rhin propre en relation avec la commission « Gestion et entretien du patrimoine communal »	Béatrice TESTUD (Présidente) Nicole SELLITTO Marie-Thérèse WELKER Sandra COLOMBO Eric SOENEN

COMMUNICATION RELATIONS DIVERSES	Roderen Infos Site Internet Gestion et maintenance du matériel de bureau et informatique Réunions publiques	Eric SOENEN (Président) Maurice WINTERHOLER Sandra COLOMBO Nadia REINOLD Christian EBEL
CONVIVIALITE RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS	Organisation des fêtes et réceptions Inaugurations Marché de Noël CCTC Calendrier des manifestations	Béatrice TESTUD (Présidente) Nicole SELLITTO Emmanuelle LAJEANNIERE Marie-Thérèse WELKER Jocelyne SOURD Eric SOENEN
COMMISSION SECURITE	Sécurité des personnes et des biens Incendie, circulation, stationnement, ordre public	Christian EBEL (Président) Emmanuelle LAJEANNIERE Marie-Thérèse WELKER Marc WILLEMANN Maurice WINTERHOLER
COMMISSION SCOLAIRE, JEUNESSE ET CULTURE	Ecoles (équipements, fonctionnement, rythmes scolaires) Jeunesse et culture Conseil des jeunes	Eric SOENEN (Président) Emmanuelle LAJEANNIERE Nadia REINOLD Sandra COLOMBO Maurice WINTERHOLER Rémi TSCHIRHART

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **accepte, à compter de ce jour, les commissions communales telles que définies ci-dessus.**

Commission communale des impôts directs

Le maire rappelle que le conseil municipal, à la demande de la direction départementale des finances publiques, avait proposé douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants pour un tirage au sort par l'administration fiscale.

La direction des finances publiques vient de notifier sa décision le 19 septembre 2014.

Sont nommés commissaires de la commission communale des impôts directs de Roderen, les personnes suivantes :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
BACHMANN Jean-Jacques	THUET Yvette
FUCHS Brigitte	SESTER Patricia
TSCHIRHART Roger	CHARLES Corinne
HATTENBERGER Alain (bois)	WINTERHOLER Henri (bois)
TSCHANN Gilbert (Rammersmatt)	KUBLER Roland (Bourbach-le-Bas)

Le maire précise qu'il informera personnellement les personnes nommées.

POINT N° 4 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Le maire informe le conseil municipal que la facture pour la mise en souterrain du réseau Orange, dans le cadre des travaux de voirie rue du Mühlberg, s'élève à 1 069,20 €. Le maire cite l'instruction de la comptabilité publique qui dit «lorsque Orange se charge de faire procéder à l'exécution de travaux d'enfouissement des lignes de télécommunications et perçoit des collectivités locales une somme représentative d'une quote-part du coût des travaux, la participation financière de la collectivité locale s'analyse comme une subvention d'équipement». Pour cette raison le maire propose au conseil municipal de voter une subvention d'équipement d'un montant de 1 069,20 €.

Le conseil municipal,

VU l'instruction n° 01-114-M0 du 10 décembre 2001 de la comptabilité publique ;

VU la facture d'enfouissement du réseau Orange dans la rue du Mühlberg, dans le cadre des travaux de voirie, pour un montant de 1 069,20 € TTC ;

Ayant entendu les explications du maire ;

Après avoir délibéré,

- **vote une subvention d'équipement d'un montant de 1 069,20 € TTC à l'opérateur ORANGE ;**
- **décide d'amortir la dépense sur une année.**

La dépense sera imputée au compte 20422 du budget primitif 2014.

POINT N° 5 PERSONNEL COMMUNAL

Assurance des risques statutaires

Le maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal a été contracté en 2011 par la commune auprès de l'assurance Groupama. Ce contrat arrive à son terme le 31/12/2014 et il est donc nécessaire de le renouveler.

Les nouvelles conditions tarifaires sont les suivantes :

Agents affiliés à la CNRACL 3,99 % à appliquer au traitement annuel brut des agents.

Agents affiliés à l'IRCANTEC 1,31 % à appliquer au traitement annuel brut des agents.

Pour mémoire, le contrat arrivant à échéance avait été souscrit aux taux de 3,80 % pour les agents affiliés à la CNRACL et de 1,25 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Le maire propose de reconduire le contrat pour une période de 4 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal, avec effet au 1.01.2015, auprès de Groupama Grand Est, aux conditions tarifaires suivantes :**
 - Agents affiliés à la CNRACL 3,99 % à appliquer au traitement annuel brut des agents.**
 - Agents affiliés à l'IRCANTEC 1,31 % à appliquer au traitement annuel brut des agents.**
- **autorise le maire à signer le contrat à intervenir.**

POINT N° 6 TRAVAUX

Logement 6, Grand'Rue

Le maire informe le conseil municipal que le logement communal 6, Grand'Rue est loué avec une cuisine équipée dont le lave-vaisselle doit être réparé. Le devis pour la réparation s'élève à 293 €. Vu le coût important de cette réparation le maire propose de remplacer le lave-vaisselle existant par un appareil neuf.

Matériel de sonorisation

Christophe KIPPELEN indique qu'il a fallu remplacer le micro sans fil de la sonorisation de la commune. Le coût est de 407 € TTC.

Equipement atelier communal

Le maire informe l'assemblée qu'il faut remplacer l'une des deux débroussailleuses de l'atelier communal et qu'il accompagnera les ouvriers communaux chez Motoculture Jean à Cernay pour choisir une nouvelle machine.

Maison du Village – Acquisition d'une chambre froide

Christophe KIPPELEN informe le conseil municipal qu'une chambre froide a été installée dans le local adjacent à la cuisine de la Maison du Village. Le montant de cette acquisition est de 3 765,60 € TTC. L'association de gestion de la Maison du Village participe financièrement à l'achat à hauteur de 3 138 €.

Le maire remercie Thomas OSWALD et Henri WINTERHOLER qui ont installé bénévolement ce nouvel équipement.

Isolation thermique de l'école maternelle

Maurice WINTERHOLER rend compte des travaux d'isolation du bâtiment de l'école maternelle.

L'entreprise POTERA a été retenue pour les travaux d'isolation, après examen et comparaison des offres remises par les entreprises consultées. L'entreprise GEWISS a procédé à la dépose du bardage de la façade ouest et à la modification de la toiture. Les deux entreprises ont dû faire face à la contrainte de temps puisque les travaux devaient se dérouler durant les vacances scolaires et l'objectif a été atteint. Par ailleurs, l'entreprise POTERA a su répondre à trois aspects techniques : le blindage de l'isolation pour une meilleure résistance aux chocs au niveau de la cour et du parking sur une hauteur d'environ 2 mètres, la pose d'appuis fenêtres en aluminium thermolaqué et une solution technique pour accéder aux volets roulants pour d'éventuelles réparations ultérieures.

Avant le démarrage du chantier, il a fallu résoudre quelques petits problèmes techniques. Ainsi les établissements HUG ont modifié le conduit d'arrosage et l'évent de la citerne de fioul pour un coût de 412,20 € TTC. Thomas OSWALD a effectué, bénévolement, de petits travaux d'électricité.

Le coût des travaux d'investissement s'élève à 50 891,49 € TTC. Après déduction du Fonds de Compensation T.V.A. (6 565 €) et des subventions du Conseil Général (8 316 €), du Conseil Régional (11 340 €) et de la prime Ecofioul (1 917 €), le coût autofinancé par la commune est de 22 753,49 €.

Abri du verger-école

Christophe KIPPELEN informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de l'abri du verger-école. La dalle a été réalisée au mois d'août par l'entreprise RIBEIRO d'Aspach-le-Haut, suivie, début septembre, par le montage de l'abri par l'entreprise GEWISS. En ce moment les arboriculteurs appliquent la lasure. Ce chantier est bien mené.

Le maire annonce qu'à la suite du changement d'emplacement de l'abri, M. FLORIN a retiré la plainte qu'il avait déposée au Tribunal Administratif pour demander l'annulation de l'autorisation de construction.

Convention de mise à disposition et de gestion entre la commune et l'association des arboriculteurs

Christophe KIPPELEN signale au conseil municipal qu'une convention de mise à disposition et de gestion portant sur le terrain du verger-école a été signée entre la commune et l'association des arboriculteurs de Roderen en date du 4 mars 2014.

A la demande de l'assureur de l'association des arboriculteurs, la rédaction de l'article 3 de la convention du 4 mars 2014 doit être quelque peu modifiée. Le maire soumet donc la nouvelle rédaction de l'article 3 au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VU la convention de mise à disposition et de gestion portant sur le terrain du verger-école en date du 4 mars 2014 ;

VU la demande de l'association des arboriculteurs de modifier l'article 3 de ladite convention;

Après avoir entendu les explications du maire,

Après avoir délibéré,

- **autorise le maire à signer une nouvelle convention qui remplace et annule celle du 4 mars 2014.**

Charte d'utilisation de l'abri du verger-école

Le maire soumet à l'assemblée une proposition de charte d'utilisation de l'abri du verger-école. Après lecture du projet de charte par le maire, le conseil municipal estime qu'il faut y apporter quelques modifications et décide de reporter ce point à une prochaine séance.

Création d'un parcours sportif et nature à la zone de loisirs/arboretum avec remplacement du pont

Christophe KIPPELEN informe le conseil municipal que différents fabricants ont été contactés dans le cadre de la création du parcours sportif. Il présente plusieurs styles d'agrès allant du type parcours Vita à l'espace fitness extérieur. Au vu des réalisations d'autres communes dans ce domaine, notamment celles de Schweighouse et de Vieux-Thann, il propose deux types d'agrès : des agrès en bois, accessibles à tous les publics, du côté de l'arboretum et des structures de fitness côté zone de loisirs.

Béatrice TESTUD précise que parmi 4 entreprises consultées, 3 proposent du matériel de fabrication française et 1 de fabrication chinoise. Elle fait remarquer aussi que les 4 sociétés n'ont pas forcément des références dans le secteur proche. Par contre, la société SATD implantée à RUSS (Bas-Rhin) commercialise du matériel français et peut en assurer l'installation. Son devis s'élève à 12 000 € sans pose. SATD a fourni et installé, en 2013, la structure stadium, les poutres d'équilibre et le chat double à la zone de loisirs.

Rémi TSCHIRHART fait remarquer que les appareils de fitness se détériorent.

Emmanuelle LAJEANNIERE insiste sur la nécessité d'assurer ce matériel.

En ce qui concerne le pont, 4 entreprises ont été sollicitées pour un pont métallique. Les devis varient entre 8 300 € et 14 000 €.

Le maire propose de poursuivre le travail sur la base des différents devis et de finaliser le choix des entreprises.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide du principe d'installer des agrès en bois au bord du chemin principal de l'arboretum et des agrès de fitness à la zone de loisirs ;**
- **décide de remplacer le pont reliant la zone de loisirs à l'arboretum par un pont métallique.**

Voirie

Rue Saint-Laurent

Le maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'il s'est rendu rue Saint-Laurent le 17 juillet où un affaissement de la chaussée venait d'être signalé par M. André RUDLER. La SOGEST et les services techniques de la communauté de communes de Thann-Cernay ont été alertés mais n'ont constaté aucune rupture de réseaux. Les dégâts proviendraient du ruissellement souterrain. L'entreprise ROYER Frères, consultée par la commune, a procédé à la réparation. Le montant des travaux s'élève à 1 034,40 € TTC.

Chemin d'Aspach

Christian EBEL informe le conseil municipal qu'en date du 26 août 2014 M. Bernard MIESCH a signalé l'apparition d'un trou sur le chemin d'Aspach, à proximité de son aire d'exploitant de bois. L'affaissement est consécutif à l'effondrement de la buse d'évacuation des eaux de ruissellement traversant le chemin.

Le maire, ayant pris conseil auprès de l'entreprise RIBEIRO, propose de remplacer la buse et de réaliser un dallage en béton armé en traversée de chemin. Le coût des travaux s'élève à 1 620 € TTC.

La limitation du tonnage des véhicules est évoquée en raison, notamment, de l'utilisation de ce chemin par des grumiers qui livrent du bois à M. MIESCH. Le maire fait remarquer que ce chemin n'est pas exclusivement fréquenté par les grumiers et qu'on ne peut pénaliser M. MIESCH dans son activité professionnelle en limitant le tonnage des véhicules.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **décide de remplacer une buse et de réaliser un dallage en béton armé dans la traversée du chemin d'Aspach pour un montant TTC de 1 620 € ;**
- **décide de confier les travaux à l'entreprise RIBEIRO d'Aspach-le-Haut.**

La dépense sera imputée au compte 61523 du budget primitif 2014.

Rue de Rammersmatt/début piste cyclable -Traçage des places de parking

Christophe KIPPELEN fait savoir que le traçage des places de parking, rue de Rammersmatt/début de la piste cyclable a été exécuté mi-septembre par l'entreprise Signature. Le coût des travaux est de 354 € TTC. Le maire précise que ce traçage initial a été confié à une entreprise mais que, par la suite, la remise en peinture sera faite par les ouvriers communaux dans le cadre du marquage au sol périodique.

Travaux d'assainissement rue du Kattenbach

Le maire rappelle que les travaux d'assainissement rue du Kattenbach sont de la compétence de la communauté de communes de Thann-Cernay. Les appels d'offres sont en cours et les travaux démarreront fin 2014 ou début 2015. La rue du Kattenbach est la dernière rue du village à ne pas être assainie.

Clôture zone de dépôt de déchets verts à la Bodenmatten

Christophe KIPPELEN informe le conseil municipal que la clôture et le portail du dépôt de déchets verts à la Bodenmatten ont été posés début août par l'entreprise CEMMA. Quelques jours après la pose, le petit seuil en béton a été cassé. Le maire s'est alors rendu sur place avec l'entreprise RIBEIRO d'Aspach-le-Haut. Celle-ci propose la confection d'une fondation en

béton armé pour un bon ancrage de l'ensemble du portail, la fourniture et la mise en œuvre de tout venant. Le coût des travaux est de 900 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **donne son accord pour la réalisation d'un seuil en béton armé au dépôt de déchets verts à la Bodenmatten ;**
- **décide de confier les travaux à l'entreprise RIBEIRO d'Aspach-le-Haut au prix de 900 € TTC, conformément au devis du 7 septembre 2014.**

La dépense sera imputée au compte 2128 du budget primitif 2014.

Entretien des espaces verts

Le maire fait part de son constat face au volume de travail que représente l'entretien des espaces verts de la commune surtout à la zone de loisirs et à l'arboretum. Il relève, par ailleurs, que ces deux secteurs sont fréquentés en grande partie par des personnes extérieures à la commune. Quatre fauchages ont déjà été faits cette année.

L'intervention de Jacques ESSNER a été sollicitée cet été pour le passage du broyeur à l'arboretum, au verger et à la côte 475. Une nouvelle intervention lui sera demandée pour l'arboretum.

Une fauche complète de la zone de loisirs avec l'entretien des abords des terrains de sports et des fossés, mobilise 2 personnes pendant 15 jours.

POINT N° 7 URBANISME

Déclaration d'intention d'aliéner

Christophe KIPPELEN informe l'assemblée qu'il a rencontré les futurs acquéreurs de l'ancien café MURA, 1 rue de Rammersmatt, mis en vente par les héritiers. Outre l'évocation du projet des acquéreurs, le maire les a informés de l'acquisition éventuelle par la commune d'une bande de terrain pour prolonger le trottoir existant déjà devant les propriétés N° 3 et 5 rue de Rammersmatt. Les futurs acquéreurs n'y étaient pas opposés.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Maurice WINTERHOLER informe le conseil municipal que 14 communes membres de la communauté de communes de Thann-Cernay se sont prononcées contre la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Cette décision repose à la fois sur le manque d'expérience dans le domaine des PLUi et sur les contraintes de délais.

En ce qui concerne Roderen, il a été pris contact avec l'ADAUHR pour la reprise de l'étude en vue de la transformation du P.O.S. en P.L.U.

Réflexion sur l'achat de foncier agricole

Christophe KIPPELEN fait savoir que les héritiers des époux POILEVEY Lucien/BUHR Marie-Thérèse sont disposés à céder à la commune deux parcelles de terrain d'une contenance totale de 17,41 ares. La commune laisse la priorité aux propriétaires des parcelles voisines si ceux-ci sont intéressés. Sinon cet achat pourrait s'inscrire dans la constitution d'un patrimoine foncier par la commune.

Approbation de la signature d'une convention de partenariat au site Infogeo68 et l'échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin

Monsieur le maire explique que le Conseil Général du Haut-Rhin s'est doté d'un SIG (Système d'Information Géographique). Il est accessible via Internet au grand public (Infogeo68) et un accès extranet sécurisé est mis à la disposition des communes. Il permet à

ces dernières de disposer de toutes les données constituées par le Département et ses partenaires.

La convention a pour objet :

- la définition des modalités d'échange des données géographiques numériques disponibles, en fonction des besoins des signataires (intégration dans le SIG numérique et/ou dans une application de traitement de données) ;
- un accès aux données cadastrales dans des conditions de sécurité et de confidentialité, en conformité avec la CNIL et la déclaration n° 1241626 ;
- un accès à un ensemble de données géographiques mis à disposition par le Département du Haut-Rhin sur le site Internet InfoGeo68 ;
- la possibilité de gérer des données géographiques par un accès sécurisé à InfoGeo68.

La convention est valable à compter de la date de sa signature, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

En considération de la mission de service public des collectivités territoriales et des autres ayants-droits autorisés, la mise à disposition, les échanges et les mises à jour des données cartographiques seront effectués à titre gratuit entre les partenaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de conclure une convention de partenariat pour l'accès au site InfoGeo68 et l'échange de données géographiques et descriptives avec le Conseil Général du Haut-Rhin ;**
- **approuve les termes de la convention à conclure à cet effet ;**
- **autorise le maire à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.**

POINT N° 8 RYTHMES SCOLAIRES ET RENTREE 2014/2015

Eric SOENEN dresse un bilan positif de la rentrée scolaire et de la mise en route des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles élémentaire et maternelle de Roderen.

La fréquentation du périscolaire est plus importante que prévue.

Quelques familles ont soulevé le fait que les enfants ne sont pas autorisés à quitter le périscolaire pour rentrer seuls ce qui n'est pas le cas à l'école. Mais le périscolaire est régi par les règles de Jeunesse et Sports qui ne sont pas les mêmes qu'à l'école et une décharge des parents ne suffit pas.

Une convention pour l'occupation de la cour de l'école élémentaire doit être passée avec le centre socio-culturel du pays de Thann.

Des activités intérieures sont à trouver pour l'hiver.

Nicole SELLITTO dit que les parents n'estiment pas les avantages de toutes les activités proposées pour 30 € sur l'année scolaire.

POINT N° 9 FORET : Coupe de bois anticipée

Le maire informe le conseil municipal que M. TSCHAEGLER, agent ONF, propose d'anticiper la coupe de bois dans la parcelle 16. Celle-ci est située en limite avec la forêt communale de Leimbach. Cette coupe est prévue dans le programme 2015 mais une coupe sur le ban voisin de Leimbach, effectuée cet automne par une entreprise équipée d'une abatteuse, est une bonne occasion pour Roderen. Nous profiterions d'un prix intéressant (21 € le m³ coupé et débardé) et le bois serait sorti facilement car la seule possibilité est de passer par le ban de Leimbach. Il

est bien entendu que l'exploitation ne se fera que si les conditions météorologiques sont favorables aux travaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **donne son accord pour l'exploitation anticipée d'une coupe de bois dans la parcelle 16 de la forêt communale, cette coupe étant prévue dans le programme 2015.**

Marc WILLEMANN rappelle que le conseil municipal devait visiter la forêt communale, accompagné de M. TSCHAEGLE, agent O.N.F. Le maire lui répond qu'il va prendre l'attache du garde-forestier pour organiser cette sortie.

POINT N° 10 COMMÉMORATION DU 70^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE RODEREN

Christophe KIPPELEN propose de commémorer le 70^e anniversaire de la libération de Roderen.

Il a été interpellé par M. Gérard CARDONNE qui souhaite qu'un hommage soit rendu à son père, le capitaine CARDONNE, qui commandait la 3^e compagnie du 5^e régiment de tirailleurs marocains ayant libéré Roderen le 10 décembre 1944. Pour témoigner sa reconnaissance, la commune pourrait apposer une petite plaque explicative sur la façade de la mairie, à l'occasion de la commémoration du 70^e anniversaire de la libération.

POINT N° 11 MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE France POUR ALERTER LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

A l'appel du président de l'Association des Maires de France, Christophe KIPPELEN propose au conseil municipal l'adoption de la motion suivante pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de RODEREN rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de RODEREN estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de RODEREN soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après lecture de la motion, celle-ci est adoptée, à l'unanimité, par le conseil municipal.

POINT N° 12 MOTION RELATIVE A LA REFORME TERRITORIALE

Christophe KIPPELEN propose encore une motion relative à l'avenir de la Région Alsace, contre la création d'une méga région allant de l'Ile de France aux bords du Rhin voulue par le gouvernement. Cette motion est l'initiative du maire de Mulhouse, Jean ROTTNER.

Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2014, **les élus du Conseil Municipal tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace.** Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

Aussi les élus de la Commune de RODEREN demandent :

- que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc, comme ces dernières, son découpage actuel,
- que dans ce nouveau redécoupage, l'Alsace partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,
- que dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,
- que l'Etat donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignement des langues,
- que l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et un symbole de leur mémoire réconciliée » comme le souligne la déclaration cosignée par les Présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 3 août 2014.

Et se déclarent favorables :

- sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une

- collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet ci-joint qui répond avec efficacité aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace trinational rhénan,
- à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,
 - à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
 - à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir,
 - à la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentants des 3 collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement.

Après lecture de la motion, celle-ci est adoptée, par 14 voix pour, 1 abstention, par le conseil municipal.

POINT N° 13 EVOLUTION DES LIMITES DES ARRONDISSEMENTS DANS LE DEPARTEMENT ET RENOVATION DU RESEAU DES SOUS-PREFECTURES

Le maire présente au conseil municipal, à titre consultatif, l'évolution des limites des arrondissements dans le Haut-Rhin et la rénovation du réseau des sous-préfectures avec la nouvelle carte des arrondissements du département qui passent de 6 arrondissements à 4.

Cette réforme se traduit par la fusion de l'arrondissement de Guebwiller avec celui de Thann qui deviendra arrondissement de Thann-Guebwiller, la Sous-Préfecture étant située à Thann.

Plus concrètement, 47 communes de l'actuel arrondissement de Guebwiller sont rattachées à celui de Thann, 5 communes (Ungersheim, Feldkirch, Bollwiller, Berrwiller et Pulversheim) de l'actuel arrondissement de Guebwiller et 2 communes (Staffelfelden et Wittelsheim) de l'arrondissement de Thann rejoignent l'arrondissement de Mulhouse et enfin 1 commune (Bernwiller) de l'actuel arrondissement de Thann est rattachée à l'arrondissement d'Altkirch.

Après avoir délibéré, le conseil municipal se prononce par 6 avis favorables et 9 abstentions pour l'évolution des limites des arrondissements telles que définies dans le département du Haut-Rhin.

POINT N° 14 DIVERS

Journée citoyenne

Le maire fait le bilan de la journée citoyenne du 20 septembre qui a permis le nettoyage du ruisseau et des travaux de peinture (garde-corps). Il remercie vivement la trentaine de participants qui ont prêté main forte et contribué à la réussite de cette journée de solidarité. Il remercie également les conseillères municipales qui ont préparé le repas.

Déplacement à Joigny

Le maire informe le conseil municipal du déplacement à Joigny le 9 novembre prochain dans le cadre des cérémonies du souvenir qui réunissent chaque année, en mai en Alsace et en novembre en Bourgogne, les libérateurs et leurs familles, sous l'égide de l'association du 1^{er} RVY.

Il invite les conseillères et conseillers municipaux qui le souhaitent à se joindre à la délégation. Il reste des places disponibles dans le bus.

Concours des maisons fleuries 2014

Béatrice TESTUD donne des informations quant au résultat du concours des maisons fleuries 2014 dont les résultats ont été publiés dans la presse. Les récompenses ont été attribuées sous 3 catégories : maison avec abord, maison sans abord et maison avec aménagements paysagers.

Des prix seront remis aux lauréats du concours ainsi qu'aux sportifs méritants lors de la réception du 10 octobre à 20h00. Les nouveaux habitants de la commune seront accueillis officiellement au cours de la même réception et les donateurs de sang y seront également distingués.

Roderen Infos

Eric SOENEN signale que le prochain bulletin Roderen Infos paraîtra mi-octobre.

Accident de tracteur

Après l'accident de tracteur survenu le 19 septembre 2014 dans le chemin du Hasacker, le maire estime qu'il faut trouver une solution pour réduire le danger que représente ce chemin. En deux ans deux accidents se sont produits au même endroit. Le premier accident n'a pas fait de blessé mais celui du 19 septembre a causé la mort de M. Jean-Marie HASSENBOEHLER.

Calendrier

Elections sénatoriales : dimanche 28 septembre à Colmar.

Commission communale consultative de la chasse : mercredi 1^{er} octobre.

Visite du site éolien du Lomont : date à définir, soit dimanche 19 octobre, dimanche 26 octobre ou dimanche 2 novembre.

Baptême républicain : le maire indique que le 1^{er} baptême républicain à Roderen a été célébré le 13 septembre 2014.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h50.